



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 13 janvier 2020, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
M. Patrick Noël → Conseiller

Sont absents : M. François Pichette → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 4 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5802
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5802
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....	5804
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.....	5804
3.2	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019.....	5804
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5804
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5805
4.2	Masse salariale 2020.....	5805



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4.3	Adoption : Règlement 469-2019 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 » .....	5805
4.4	Acceptation d'une offre de service : Mise à jour des équipements informatiques.....	5807
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	5808
6	TRANSPORT .....	5808
6.1	Acceptation d'une offre de service : Déneigement des rues municipales, des citernes et des stationnements municipaux pour la saison .....	5808
7	HYGIÈNE DU MILIEU .....	5809
7.1	Renouvellement de mandat : Assistance technique - ouvrages eau potable et eaux usées 5809	
7.2	Autorisation de signature : Entente de quittance .....	5810
7.3	Acceptation d'une offre de service : Audit de la reddition de comptes effectuée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014 - 2018 .....	5810
7.4	Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 3.....	5811
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	5812
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	5812
10	LOISIRS ET CULTURE.....	5812
10.1	Agrandissement de la Bibliothèque Oscar-Ferland et réaménagement des bureaux municipaux : Demande de paiement.....	5812
10.2	Agrandissement de la Bibliothèque Oscar-Ferland : Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du fonds des petites collectivités – Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec .....	5813
11	CORRESPONDANCE .....	5814
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5814
13	DIVERS.....	5814
13.1	Projet de loi no 48 : Réforme de la fiscalité agricole.....	5814
13.2	Liste de priorité de rétablissement d'Hydro-Québec : CPE les Lucioles.....	5815
13.3	Acceptation d'une offre de service : Réparation du plafond de la terrasse extérieure .	5816
13.4	Mise à jour : Politique de gestion des ressources humaines .....	5816
13.5	Formation : Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec 5817	
14	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5818
15	LEVÉE DE LA SÉANCE .....	5818

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

2020-01-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 en effectuant la modification suivante :

Modifier la résolution 2019-12-04-06 « calendrier des séances du conseil : Année 2020 » en remplaçant la date du « 10 décembre » par le « 7 décembre ».

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019

2020-01-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 11 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-03-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2020-01-04-01

### 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 613 605 \$ pour le mois de décembre 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-01-04-02

### 4.2 Masse salariale 2020

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Approuver l'indexation des salaires de 2 % en date du 13 janvier 2020, le tout étant rétroactif au 1er janvier 2020.
2. Approuver les modifications apportées au traitement du personnel telles que prévues au « rapport des modifications apportées aux salaires 2020 » daté du 9 janvier 2020, le tout étant rétroactif au 1er janvier 2020.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Documents déposés : 2020-01-04-02  
2020-01-04-02-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-01-04-03

### 4.3 Adoption : Règlement 469-2019 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 »

CONSIDÉRANT que la Municipalité est notamment régie par les dispositions du Code Municipal, de la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décréter des taux de taxe suffisants pour rencontrer les dépenses adoptées au budget 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit décréter des tarifs de compensation suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2020 pour les services offerts ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à certains frais administratifs ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance de ce Conseil tenue le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter le Règlement numéro 469-2019 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 » comme s'il était tout au long réitéré en effectuant les modifications suivantes :

Ajouter à l'article 12.2 portant sur le « Tarif pour le camp de jour » la mention suivante : « La tarification applicable à l'inscription du cours de natation peut être sujette à changement. Ce tarif est établi en fonction du coût des services de sauveteurs ».

Remplacer l'article 13 « Tarif pour la piscine » par ce qui suit : « La tarification applicable pour l'achat de casque de bain est de 5 \$. »

Ajouter à l'article 14.1 portant sur le « Tarif pour la location de locaux » la mention suivante : « La tarification applicable à la location du Gymnase de l'école de l'Île d'Orléans peut être sujette à changement. Ce tarif est établi en fonction du coût de location du gymnase. »

Modifier l'article 14.2 portant sur le « Tarif pour la location de locaux » de la façon suivante : Remplacer, au premier paragraphe, le chiffre « 17.1 » par « 14.1 ».



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Modifier l'article 14.3 portant sur le « Tarif pour la location de locaux » de la façon suivante : Remplacer la première phrase du premier paragraphe par ce qui suit : « La location de la salle du conseil, de la salle des pompiers, de la bibliothèque et des salles 2 et 3 du Centre Logisport est offert à titre gracieux aux organismes à but non lucratif reconnu par le conseil. »

Modifier l'article 18.3 portant sur les « compensations pour services municipaux » de la façon suivante : Remplacer, au premier paragraphe, le chiffre « 0.0043 » par « 0.0044 ».

Modifier l'article 18.4 portant sur les « compensations pour services municipaux » de la façon suivante : Remplacer, au premier paragraphe, le chiffre « 0.0043 » par « 0.0044 ».

Ajouter à l'annexe B portant sur la « tarification applicable à l'inscription aux activités de sport et de loisirs » la mention suivante : « La tarification applicable à l'inscription aux activités de sport et de loisirs peut être sujette à changement. Ce tarif est établi en fonction du coût des services du dispensaire des activités de sport et de loisirs. »

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-04-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.4 Acceptation d'une offre de service : Mise à jour des équipements informatiques**

2020-01-04-04

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 de la Municipalité prévoit la mise à jour de ses équipements informatiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural - volet local) pour le projet d'« acquisition et installation des équipements informatiques de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT que le projet d'« acquisition et installation des équipements informatiques de la bibliothèque Oscar-Ferland » s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accorder à la compagnie Umbrella Technologies le contrat pour la mise à jour des équipements informatiques.
2. Autoriser la direction générale à imputer les sommes nécessaires au projet d'acquisition et d'installation des équipements informatiques de la



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

municipalité, incluant ceux de la bibliothèque Oscar-Ferland, jusqu'à concurrence de 8 500 \$ (plus les taxes applicables).

3. Affecter les sommes nécessaires à l'acquisition desdits équipements soit prises à même le surplus non affecté.
4. Mandater la direction générale à effectuer la réclamation d'une aide financière du pacte rural pour un montant correspondant à 70 % de la dépense attribuable à l'acquisition et installation d'équipements informatiques à la bibliothèque Oscar-Ferland.
5. Affecter à la réduction de l'appropriation des sommes décrétée par la présente résolution toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.
6. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
7. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-04-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 6 TRANSPORT

### 6.1 Acceptation d'une offre de service : Déneigement des rues municipales, des citernes et des stationnements municipaux pour la saison

2020-01-06-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-05-06-01 « Acceptation d'une offre de service - Mandat de révision des documents d'appels d'offres concernant le déneigement des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-07-06-01 « Mandat afin de procéder un appel d'offres : Déneigement » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-23-02 « Mandat : Déneigement des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux »

CONSIDÉRANT que la Municipalité a effectué des demandes de prix auprès de fournisseurs externes afin d'octroyer un contrat pour le déneigement et le déglacage des rues et avenues municipales, des citernes et des stationnements municipaux ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-06-01 « Acceptation d'une offre de service : Déneigement des rues municipales, des citernes et des stationnements municipaux » ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### CONSIDÉRANT

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Alain Dion

### ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une année d'option pour chacun des segments ci-bas mentionnés, soit pour la saison de déneigement 2020-2021 :

Secteurs de déneigement	Fournisseur retenu	Coût de l'offre de service accepté
Gaillard	Déneigement Y Tailleur	7875 \$
Sirois	Déneigement Y Tailleur	7275 \$
Seigneurie	Déneigement Dave Morin	36 747 \$
Prêtres	Ferme J-C Prémont et fils inc.	19 300 \$
Prévert	Ferme J-C Prémont et fils inc.	10 400 \$
Anse	Déneigement Y Tailleur	14 575 \$
Sports	Déneigement Y Tailleur	3875 \$
Du Moulin et stationnements municipaux	Ferme J-C Prémont et fils inc.	27 300 \$
Citernes 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24	Déneigement Y Tailleur	11 000 \$
Citerne 15	Déneigement Dave Morin	1000 \$
Citernes 16 et 17	Ferme J-C Prémont et fils inc.	2000 \$

2. L'acceptation des offres de services ci-haut mentionnés est conditionnelle à la signature et au respect, par le soumissionnaire, des termes du contrat dans les quinze (15) jours suivant l'adoption de la présente résolution.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7 HYGIÈNE DU MILIEU

### 7.1 Renouvellement de mandat : Assistance technique - ouvrages eau potable et eaux usées

2020-01-07-01



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT les exigences relatives à la modification du règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service 20042 « Offre de services professionnels – Assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et eaux usées » préparée par Nordikeau daté du 26 novembre 2019 ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service 20042 préparée par Nordikeau pour obtenir une assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour un montant de 11 617,52 \$ avant taxes.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2020-01-07-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.2 Autorisation de signature : Entente de quittance

2020-01-07-02

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT QUE les parties au dossier 193388-ML ont convenu d'un règlement en date du 19 décembre 2019 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer l'entente de transaction et quittance (dossier 193388-ML).
2. Autoriser la direction générale à verser au réclamant les sommes prévues à l'entente de transaction et quittance (dossier 193388-ML).

Document déposé : 2020-01-07-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.3 Acceptation d'une offre de service : Audit de la reddition de comptes effectuée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014 - 2018

2020-01-07-03

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-12-04-03 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 - 2018 : Programmation de travaux » ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (ci-après, « la Municipalité ») souhaite soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une reddition de comptes des travaux effectués et admissibles aux fins de l'aide financière qui lui a été confirmée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de ce programme et des modalités qui lui sont applicables pour obtenir l'aide financière et en recevoir le versement ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue en date du 7 janvier 2020 ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service pour l'audit de la reddition de comptes effectué dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec préparée par Mallette S.E.N.C.R.L. Les honoraires pour les travaux décrits ci-dessus sont estimés à 3 840 \$ auxquels s'ajoutent les taxes applicables.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-07-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-01-07-04

### **7.4 Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 3**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-12-04-03 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 - 2018 : Programmation de travaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-07-01 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-07-03 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 190 866,92 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est (Décompte progressif numéro 3) daté du 17 décembre 2019 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 190 866,92 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 190 866,92 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement d'égout secteur Est.
2. Affecter toute aide financière à recevoir en provenance du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Transmettre la présente résolution à « Charles-Auguste-Fortier inc. », entrepreneur général et à Geneviève St-Pierre, ing., Responsable des offres de services et directrice de projet chez TetraTech QI.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-07-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10 LOISIRS ET CULTURE**

#### **10.1 Agrandissement de la Bibliothèque Oscar-Ferland et réaménagement des bureaux municipaux : Demande de paiement**

2020-01-10-01

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils Inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement no 5 sans condition et le paiement no 6 conditionnel à l'obtention des quittances de paiement des fournisseurs et des sous-traitants pour les paiements 1 à 5 avant de libérer le présent paiement ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement numéro 5 pour la somme de 8 239,95 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils Inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux.
2. Autoriser le paiement numéro 6 pour la somme de 45 277,40 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils Inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux conditionnellement à l'obtention des quittances de paiement des fournisseurs et des sous-traitants pour les paiements 1 à 5 avant de libérer le paiement no 6.
3. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
4. Assumer le financement des travaux mentionnés aux paragraphes un (1) et deux (2) via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
5. Autoriser la direction générale à imputer les sommes nécessaires, en surplus des items mentionnés au paragraphe un (1) et deux (2) de la présente résolution, à la réalisation du projet de rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland, comprenant notamment, sans s'y limiter, l'acquisition de mobilier de bureau, jusqu'à concurrence de 5000 \$.
6. Transmettre la présente résolution à « Laurent Labbé et fils Inc. », entrepreneur général, à Gilles Laflamme, architecte, au responsable de la bibliothèque et à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du Ministère de la Culture et des Communications et à Luc Tourigny, Technicien sénior pour la firme Tetra Tech QI inc.
7. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2020-01-10-01  
2020-01-10-01-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.2 Agrandissement de la Bibliothèque Oscar-Ferland : Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du fonds des petites collectivités – Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec**

2020-01-10-02



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du fonds des petites collectivités – Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec (dossier 2020363).
2. Transmettre la présente résolution à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du Ministère de la Culture et des Communications.

Document déposé : 2020-01-10-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11 CORRESPONDANCE

2020-01-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2019 est déposée.

Document déposé : 2020-01-11-00

### 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2020-01-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13 DIVERS

#### 13.1 **Projet de loi no 48 : Réforme de la fiscalité agricole**

2020-01-13-01

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.
2. Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.
3. Transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Document déposé : 2020-01-11-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-01-13-02

**13.2 Liste de priorité de rétablissement d'Hydro-Québec : CPE les Lucioles**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le conseil d'administration du CPE les Lucioles ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer la demande déposée par le conseil d'administration du CPE les Lucioles afin que celui-ci soit ajouté à la liste des clientèles vulnérables d'Hydro-Québec et qu'ainsi l'immeuble sis au 1130, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, fasse partie des priorités de rétablissement en cas de panne de courant.
2. Transmettre copie de la présente résolution au conseil d'administration du CPE les Lucioles.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-11-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **13.3 Acceptation d'une offre de service : Réparation du plafond de la terrasse extérieure**

2020-01-13-03

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par « les constructions Gaétan Gosselin » datée du 15 décembre 2019 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service d'un montant de 2 200 \$ déposée par « les constructions Gaétan Gosselin », datée du 15 décembre 2019, comprenant les travaux suivants :
  - Enlever le soffite existant
  - Installation d'un soffite identique blanc
  - Évacuation des rebuts
2. Demander que les travaux soient réalisés avant le mois de juin 2020.
3. Financer les travaux à même le surplus non affecté.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-13-05  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **13.4 Mise à jour : Politique de gestion des ressources humaines**

2020-01-13-04



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT l'étude de la Politique de gestion des ressources humaines par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT l'optimisation des processus de gestion ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la politique des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la restructuration de tous les services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite se doter d'un nouvel organigramme contemporain structurant tous les services municipaux de la Municipalité ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mettre à jour la Politique de gestion des ressources humaines en effectuant les modifications convenues à l'organigramme structurant tous les services municipaux de la Municipalité.
2. Autoriser la direction générale à signer une entente de quittance avec l'employé 07-0044 selon les termes établis par le conseil.
3. Autoriser la publication d'une offre d'emploi pour le poste de responsable des travaux publics de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans à l'interne.
4. Autoriser l'adjoint(e) au directeur général à agir comme secrétaire d'assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans en l'absence du directeur général.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-13-09

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13.5 Formation : Programme de qualification des opérateurs en eau potable  
d'Emploi-Québec**

2020-01-13-05

CONSIDÉRANT le Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40) ;

CONSIDÉRANT qu'une formation théorique en eau potable est préalable à l'obtention d'un certificat de qualification en eau potable ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Autoriser l'inscription d'un (1) préposé aux travaux publics au Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec et à suivre la formation préalable offerte par la Commission scolaire des Trois-Lacs.
2. Défrayer les dépenses encourues pour cette formation, incluant, sans s'y limiter, l'achat de manuel de référence, les frais de formation, de subsistance, de déplacement, d'admission à l'examen, de délivrance et de renouvellement du certificat de qualification, le cas échéant.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-01-13-10  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 54, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 56. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 56.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.